



## ICADE

Société anonyme au capital de 116.203.258,54 €

Siège social : 27, rue Camille Desmoulins

92130 Issy-les-Moulineaux

582 074 944 RCS Nanterre

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2024

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la Société Icade et les autres sociétés du Groupe Icade en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L.225-186-1 du Code de commerce concernant les attributions et exercices, durant l'année, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

**1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés liées au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein de la Société au cours de l'exercice 2023**

Néant

**2. Actions souscrites ou achetées par des mandataires sociaux de la Société par levée d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société ou par les sociétés que la Société contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au cours de l'exercice 2023**

Néant

**3. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés non-mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce au cours de l'exercice 2023**

Néant

**4. Actions souscrites par des salariés de la Société par levée d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou par les sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce au cours de l'exercice 2023**

Néant

**5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires par la Société ou par les sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce au cours de l'exercice 2023**

Néant